business may ultimately be reflected in the higher cost of professional service to the consumer.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (Issues Nos. 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116 and 117) is tabled.

Respectfully submitted,

l'augmentation des frais d'exploitation pourrait finalement entraîner une hausse du coût des services rendus aux consommateurs par les spécialistes.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (facicules n° 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116 et 117) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président

JOHN EVANS

Chairman